



International Centre for Trade
and Sustainable Development

Passerelles

Genève au Quotidien

No. 1

Informations sur la Conférence Ministérielle de l'OMC

21 Juillet 2008

Passerelles, Genève au Quotidien est disponible en anglais, français, espagnol, chinois, arabe et russe sur le site : www.ictsd.org

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE GENÈVE : 'MAINTENANT OU JAMAIS' POUR DE BON, CETTE FOIS-CI ?

Les ministres du commerce de plus d'une trentaine de pays se rencontrent cette semaine au siège de l'OMC à Genève en vue de chercher des compromis sur les règles de libéralisation de l'agriculture et des biens industriels, afin de rendre possible la conclusion du Cycle de négociations commerciales de Doha dans un avenir prévisible.

Le succès de leur démarche est loin d'être assuré. D'importantes différences persistent sur leurs positions sur la réduction des subventions agricoles et sur les tarifs industriels, de même que sur l'accès aux marchés des produits agricoles dans les pays en développement. Les pays ayant des intérêts dans le domaine du commerce des services attendent des signaux sur la prise en charge de leurs objectifs. D'autres domaines importants attendent aussi d'être résolus : trouver une solution aux désaccords persistants sur l'affaire de la banane ; et établir des règles sur les brevets liées aux questions de biodiversité. Il s'y ajoute que la plupart des petits pays Membres de l'OMC restent préoccupés par l'érosion des préférences dont ils bénéficient en ce moment.

D'un autre point de vue, les progrès notables sur des points d'importance secondaire dans les négociations sur l'agriculture, a donné aux Membres une idée plus claire sur la façon dont ils pourraient être affectés par un éventuel accord. En théorie, cela leur donne plus d'outils pour négocier et trouver un accord sur la base de ce qui a été convenu dans les négociations antérieures.

A la fin du mois dernier, quand il avait rencontré les ministres du commerce à Genève, le Directeur Général de l'OMC, Mr Pascal Lamy, avait estimé les chances d'arriver à un accord aux environs de 50%. Depuis lors, il a déclaré que les chances de succès avaient augmenté, quoique légèrement.

L'annonce d'un échec et de la mort du Cycle de Doha avait été à maintes reprises faites, notamment lors des deux derniers étés. Mais les négociations ont toujours pu rebondir et entrent maintenant dans leur septième année.

D'ores et déjà, plusieurs officiels des milieux du commerce ont estimé que le contexte de cette année est sensiblement différent ; et qu'avec cette présente réunion, on peut dire de façon plus opportune que « ça passe ou ça casse ». Les précédents « moments de vérité » annoncés n'ont en réalité jamais été décisifs. Le contexte actuel semble plus favorable : Obama ou Mc Cain commenceront un nouveau mandat à Washington au début de l'année prochaine ; l'Inde sera en élections au beau milieu de la crise alimentaire et de l'envolée des prix des carburants ; et la Commission européenne sera remplacée.

Un échec à remettre les négociations sur les rails en vue d'une conclusion finale du Cycle de Doha pourrait faciliter la tâche aux leaders politiques de laisser languir les discussions pour deux ans encore, surtout dans le cas des États-Unis, à un moment où la crise alimentaire en cours incite déjà certains à se demander si l'agenda n'est pas dépassé. Un négociateur déclarait cette semaine à Genève que « les institutions seraient totalement discréditées si rien ne se passait » ; et suggérait que les pays allaient chercher des alternatives à l'OMC.

Recherche de 'modalités'

Les accords cadres sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) que les ministres ambitionnent de parachever cette semaine incluent les formules et les chiffres qui détermineront les niveaux futurs de subventions et des tarifs des Membres. Ces « modalités » sont les pré-requis pour configurer les calendriers des subventions et des tarifs qui deviendront leurs obligations post Doha à l'OMC.

La Conférence mini-ministérielle a démarré ce Lundi 21 Juillet avec une session du Comité des Négociations Commerciales (CNC), l'organe de l'OMC qui pilote les négociations du Cycle de Doha. Le CNC, qui est ouvert à toutes les délégations des pays Membres de l'OMC, va se rencontrer à intervalles réguliers tout le long de la semaine, avec une session finale prévue pour le 26 Juillet. Mais la recherche véritable de compromis va intervenir lors d'une série de réunions de « *greens rooms* » gérées par Lamy et auxquelles seront conviées les délégations officielles d'une trentaine de pays représentatifs des enjeux transversaux des différentes négociations. La composition des groupes participants à ces réunions sera déterminée par le choix du sujet débattu en l'occasion. En dépit de leur influence indéniable, les « *greens rooms* » restent des espaces de discussions à valeur consultative ; aucun compromis y émanant ne peut être pris en compte en dehors du CNC.

Les discussions seront conduites sur la base des *drafts* de textes élaborés par les présidents des Comités de l'agriculture et de l'Accès aux Marchés pour les Produits non Agricoles (AMNA). Le Brésil et l'Inde ont indiqué que la recherche de compromis ne doit pas être limitée à ces deux projets de textes. Des documents mis à jour, qui seront probablement distribués au cours de la semaine, refléteront les différences de position entre les Membres. Dans la même veine, une conférence sur le commerce des services a été agencée pour le 24 Juillet.

Agriculture contre AMNA, droits consolidés contre droits appliqués

Les négociations ont été marquées par des accusations de tricherie mutuelle; les Membres, grands acteurs du commerce mondial, restent en attente que les autres fassent des concessions en premiers.

Les USA et l'Union Européenne pensent que l'Inde, le Brésil et certains autres pays en développement n'en font pas assez pour diminuer leurs tarifs industriels. L'Inde et l'Europe, pour leur part, ainsi que le G-20 pensent que les USA devraient revoir à la baisse leurs subventions agricoles qui ont un effet de distorsion sur le commerce; et que les l'UE devrait étendre davantage l'accès à son marché. Les USA et certains pays en développement soutiennent que l'Inde, l'Indonésie et le reste du G33 tentent d'extirper une importante partie de leur secteur agricole de la libéralisation, pour des raisons liées aux garanties des moyens d'existence et à la sécurité alimentaire. L'Inde, les USA et l'UE se montrent insatisfaits du niveau des offres dans le domaine des services à ce jour, quoique pour des raisons différentes. Durant les derniers mois, les USA et l'UE ont arrêté de se tirer dessus sur les questions agricoles. Ils avaient réorienté leurs cibles vers les pays en développement

comme le Brésil, l'Inde and la Chine, en blâmant leur réticence à réduire leurs tarifs industriels qu'ils considèrent comme é l'origine de l'impasse des négociations.

Le ministre brésilien des affaires étrangères, Mr Celso Amorim a battu en brèche ces allégation à son arrive à Genève, en soutenant que c'était un "mythe" de considérer que « la question de l'agriculture est déjà résolue et que tout le problème est au niveau de l'AMNA ». Selon l'Agence Reuters, il a qualifié cela de « déclaration unilatérale de ceux qui ne veulent pas faire face à leur responsabilité dans les négociations agricoles ».

Selon Amorim, même le chiffre plus faible du projet de texte sur l'agriculture, pour le futur plafond sur les dépenses agricoles ayant des effets de distorsion des échanges des États-Unis, d'un montant de 13 milliards de dollars, étaient deux fois plus élevées que les niveaux de dépenses actuels de Washington, car la hausse des prix des produits alimentaires a fait baisser les versements de subventions.

Il a critiqué les pays industrialisés pour s'être prévalus d'engagements de réductions largement théoriques de leurs subventions agricoles et de se focaliser exclusivement sur les obligations des pays en développement de réduire leurs tarifs industriels dans le domaine industriel (en ignorant les plafonds consolidés beaucoup plus élevés).

Amorim a noté que pendant que les pays développés s'opposaient à un plafond tarifaire de 100% sur les produits agricoles, le projet de texte actuel des négociations sur l'AMNA exigeait du Brésil une réduction importante de ses tarifs sur les produits industriels et lui imposait de baisser ses droits industriels les plus élevés à 23-25%.

Pendant ce temps, le gouvernement du Japon insiste sur le fait que ces exigences dans le domaine industriel sont radicalement opposées à celles enregistrées dans le domaine agricole. Plusieurs pays membres de l'UE, avec à leur tête la France et l'Irlande, accusent la Commission d'avoir fait trop de concessions sur l'agriculture, sans avoir reçu de concessions comparables en retour dans d'autres domaines.

Les déclarations du Ministre brésilien ont permis de mettre en exergue les importantes divergences de vue entre les Membres de l'OMC, sur ce qui constitue un équitable « taux de change » entre les concessions sur les produits industriels et celles sur l'agriculture, en particulier parce que les niveaux maximaux théoriques des subventions et des droits tarifaires sont pour l'OMC une monnaie d'échange dans les négociations.

En théorie, l'écart souvent large entre les niveaux des tarifs industriels consolidés et des tarifs appliqués dans les pays en développement, semblable à l'écart existant entre les plafonds de dépenses pour les subventions agricoles et celles réellement allouées dans le domaine agricole dans les pays industrialisés, devraient donner aux deux camps une bonne marge de négociation. Mais même pour arriver à un accord qui n'ait que des effets modestes sur les taux appliqués, (« Je vais restreindre ma capacité à rehausser les tarifs ou les subventions, et vous allez restreindre la vôtre »), ils auraient à convenir d'un taux d'échange pour leurs écarts respectifs entre les niveaux consolidés et appliqués, désigné sous le vocable 'eau' dans le jargon de l'OMC.

Flexibilités en question dans l'agriculture et l'AMNA

Les ministres cherchent à convenir des chiffres 'clés' qui entreront dans les formules de réduction tarifaires de l'agriculture et de l'AMNA. Les paramètres qui régissent les 'flexibilités' destinées à protéger certains produits contre les obligations normales en matières d'accès au marché seront tout aussi litigieuses – et peut-être plus dans l'agriculture.

Il reste à finaliser des aspects clés de la formule de réduction tarifaire agricole, tels que la profondeur des abaissements sur les tarifs les plus élevés. Toutefois, en raison du grand nombre d'exportations lucratives dans les marchés majeurs – disons le bœuf pour l'UE – susceptibles d'être désignées comme 'sensibles' pour bénéficier d'abaissements tarifaires plus faibles, l'expansion probable des contingents d'importation pour de tels produits reste significative. En dépit des progrès sur le calcul de la consommation intérieure (base de calcul de l'expansion du contingent tarifaire), le nombre de produits de ce type reste indéterminé et suscite un désaccord chez les exportateurs.

Les exportateurs compétitifs pourraient également s'opposer aux pays en développement sensibles aux importations du bloc G-33 sur le nombre de 'produits spéciaux' pouvant bénéficier d'une exemption totale ou partielle des abaissements tarifaires en raison de préoccupations en matière de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de développement rural. Un autre point de discordance potentiel serait la portée des mesures correctives disponibles au titre du 'mécanisme de sauvegarde spéciale' (MSS) proposé, qui autorise les pays en développement à rehausser les tarifs au-delà des niveaux des plafonds consolidés afin de lutter contre les brusques poussées d'importation.

Selon un rapport du journal *The Hindu*, le Ministre du commerce indien, Kamal Nath, a dit aux journalistes, la semaine dernière, à New Delhi, que les produits spéciaux et le MSS étaient des questions « ça passe ou ça casse » non négociables, essentielles pour défendre les moyens d'existence des producteurs qui pratiquent l'agriculture de subsistance.

Dans les discussions sur l'AMNA, le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud et d'autres membres du groupe AMNA-11 se plaignent du fait que les 'coefficients' énoncés dans le projet de texte pour la formule qui déterminera les niveaux tarifaires futures des pays exigent d'eux un abaissement de leurs tarifs consolidés d'une marge plus importante que pour les pays riches. Selon eux, ceci est en violation du mandat de Doha, qui stipule 'une réciprocité qui ne soit pas totale' dans les engagements de réduction. Pendant ce temps, les États-Unis et l'UE suggèrent que les coefficients, avec les flexibilités qui y sont associées, qui permettent aux pays en développement de protéger une certaine proportion des échanges de produits manufacturés, soit partiellement soit totalement, contre les abaissements tarifaires, sont à peine suffisants, si non pas du tout, pour ouvrir les marchés de pays en développement qui enregistrent une croissance rapide.

En plus de profondes divergences sur les coefficients et les flexibilités, les deux camps se sont opposés sur la question de 'l'anti-concentration' – les restrictions proposées sur la capacité des pays en développement à concentrer des flexibilités sur des catégories particulières de produits tels que les automobiles. La Chine, l'Inde et l'Argentine ont fait part de leur opposition véhémement aux restrictions anti-concentration proposées par l'UE et les États-Unis. Les divergences sur les initiatives de libéralisation par secteur pourraient également s'envenimer.

La banane menace de faire déraiper les discussions

Plus anciens que l'OMC elle-même, les désaccords sur le commerce de la banane sont également ressortis dans la phase préparatoire de la Conférence mini-ministérielle. Depuis novembre dernier, Lamy tente d'arriver à une solution acceptable par l'UE et par les deux groupes de producteurs de la banane qui se disputent l'accès à son marché : les exportateurs de banane latino-américains et les membres du groupe d'anciennes colonies de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Bruxelles met en œuvre un régime d'importation de la banane complexe impliquant des contingents et des tarifs afin d'offrir un accès préférentiel à la banane ACP, et de protéger les producteurs des possessions outre-mer de l'UE. En dépit de diverses réformes, le régime d'importation – notamment le tarif actuel, qui s'élève à 176 euros/tonne – a à maintes reprises été déclaré en violation des règles de l'OMC, dans des différends intentés depuis le début des années 90 par les exportateurs de banane latino-américains et les États-Unis.

L'UE a annoncé, la semaine dernière, qu'elle pourrait accepter un compromis proposé par Lamy, qui aurait fait passer son abaissement tarifaire pour la banane à 116 euros/tonne d'ici 2015, avec une réduction de 26 euros/tonne au cours de la première année. La proposition aurait également exempté la banane des abaissements tarifaires au titre du Cycle de Doha.

Plusieurs pays latino-américains ont toutefois rejeté cette proposition qu'ils estiment insuffisante, notamment le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala et le Honduras. L'Équateur estimait qu'aux fins des dispositions figurant dans le projet de texte sur l'agriculture, le tarif européen pour la banane baisserait à 34 euros/tonne, bien que sur une période plus longue.

Des sources indiquent que les producteurs latino-américains pourraient être en mesure d'accepter un tarif final avoisinant 116 euros/tonne, mais qu'ils souhaitent qu'une plus grande part des réductions soit concentrée en 'acompte' en début de période.

Bien que les pays latino-américains et le Groupe ACP aient réussi à rogner de manière significative sur le nombre des autres produits, tels que le sucre, sur lesquels les demandes de libéralisation accélérée des premiers sont en contradiction avec les demande d'abaissements tarifaires plus lents et plus faibles formulées par les derniers pour protéger leurs préférences commerciales, la question reste non résolue.

L'extension des indications géographiques, ADPIC-CDB toujours non résolus

Le jambon de Parme et les règles relatives aux brevets pour les médicaments basés sur des plantes médicinales traditionnelles peuvent ne pas sembler être les menaces les plus évidentes pour les chances des Ministres d'arriver à un compromis. Lamy a toutefois, à maintes reprises, mis en garde les Membres contre le risque de « grand conflit » à propos des divergences sur l'extension ou non des protections additionnelles en matière de propriété intellectuelle aux produits alimentaires ayant des liens géographiques tels que le thé Darjeeling et le fromage Roquefort, ainsi sur le point de savoir si les demandeurs de brevets devaient être tenus de divulguer toutes ressources biologiques ou toutes connaissances traditionnelles utilisées dans leurs inventions.

Une coalition Nord-Sud de près de cent pays, sous l'égide du Brésil, de l'UE, de l'Inde et de la Suisse, a appelé les ministres à accepter ces deux éléments dans le cadre d'un accord sur les modalités. Ils ont également appelé à un accord sur les modalités pour lancer des négociations visant à amender en conséquence les règles de propriété intellectuelle de l'OMC, dans le cadre de l'ensemble final du Cycle de Doha.

Ces demandes ont été rejetées par l'Australie, le Canada, le Chili, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud et Taiwan, qui font valoir qu'il serait peu approprié pour les ministres de prendre de telles décisions détaillées sur 'l'extension des indications géographiques' et sur un amendement aux règles sur les brevets, lorsqu'ils tentent d'élaborer des modalités.

L'UE et la Suisse ont suggéré que la hausse des primes de prix pour les produits protégés par des indications géographiques pourrait aider à compenser les

abaissements de subventions et de tarifs imposés à leurs agriculteurs, en raison du Cycle de Doha.

Trouver à redire aux exceptions

Du fait que même un seul pays peut bloquer le consensus exigé par les règles de l'OMC pour arriver à un accord, les projets de texte sont émaillés de diverses exceptions pour des Membres particuliers ou pour des groupes de Membres. En répondant aux besoins de développement des pays pauvres et aux sensibilités politiques des pays riches, les exceptions visent à permettre de s'entendre sur un accord.

Ainsi, l'UE bénéficie d'un arrangement sur l'intégration de ses programmes de subventions agricoles dans les classifications de l'OMC. Les États-Unis sont autorisés à fonder certaines réformes des subventions agricoles par rapport à des dépenses inhabituellement élevées, durant une période de temps différente de celle utilisée par les autres Membres, ce qui entraîne une autorisation de dépenses plus élevée. Afin de préserver le tarif extérieur commun (TEC) du bloc commercial du Mercosur, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay sont autorisés à soustraire une part plus importante des importations de produits manufacturés aux abaissements tarifaires complets que pour le Brésil, un autre membre du groupe, ou d'autres pays en développement.

Certaines exceptions se chevauchent, opposant les intérêts d'un pays à ceux d'un autre, et suscitant, dans certains cas, un mécontentement qu'il faudra peut-être prendre en compte dans le cadre d'un accord sur les modalités.

Pour prendre un exemple notable, le texte actuel sur l'AMNA laisse ouvert un scénario possible dans lequel les PMA asiatiques seraient soumis, au moins pendant un certain temps, sur le marché américain, à des droits tarifaires plus élevés sur quelques textiles et vêtements clés, que pour deux pays en développement non PMA. Et ceci en dépit du principe largement acceptée selon lequel les PMA devraient bénéficier du plus grand nombre de concessions dans le 'cycle du développement', suivis des pays en développement, et enfin des pays industrialisés.

Des dispositions figurant dans le texte de l'AMNA, qui visent à atténuer les effets de l'érosion des préférences commerciales que l'UE et les États-Unis accordent depuis longtemps aux pays les plus pauvres du monde (paragraphe 28), autorisent chacun des deux géants économiques à prendre dix ans, au lieu de cinq, pour introduire les abaissements tarifaires du Cycle de Doha sur certaines lignes tarifaires, essentiellement les textiles et les vêtements. Ceci ralentirait au moins le rythme auquel les bénéficiaires de préférences auraient à subir une éviction potentielle par des exportateurs compétitifs des mêmes produits.

Il n'est pas surprenant que d'autres exportateurs nourrissent des doutes sur la prorogation de la période de mise en œuvre. La Chine a récemment estimé à 100

milliards de dollars la valeur des pertes d'opportunités commerciales résultant de ce retard.

Le Pakistan et le Sri Lanka ont fait valoir qu'ils seraient particulièrement lésés par la durée excessive de la période de mise en œuvre et que, de toute façon, ils n'étaient pas beaucoup plus riches que les PMA. En conséquence, le texte comprend une disposition entre crochets (paragraphe 30) aux fins de laquelle les États-Unis ne prendraient que cinq ans pour abaisser les tarifs sur un sous-ensemble de lignes tarifaires pour les vêtements provenant de pays affectés de manière disproportionnée – mais prendraient dix ans pour mettre en œuvre les abaissements tarifaires sur les mêmes produits provenant du reste du monde. Le Pakistan et le Sri Lanka étaient les deux seuls pays affectés de manière disproportionnée à être mentionnés dans une note de bas de page mise entre crochets. Chacun doit bénéficier de la libéralisation plus rapide pour cinq lignes tarifaires, les deux pays comptant pour sept des vingt cinq lignes tarifaires figurant sur la liste d'érosion des préférences des États-Unis. Les produits comprennent les chemises en coton, les pantalons et les sweaters.

Les États-Unis accordent un accès au marché préférentiel en franchise de droits à des PMA africains tels que le Lesotho et Madagascar, mais non aux PMA asiatiques. Toutefois, si les Membres devaient adopter la clause spéciale pour le Pakistan et le Sri Lanka dans son état actuel, les deux pays en développement seraient en mesure d'exporter des T-shirts en coton aux États-Unis, aux taux tarifaires post-Doha, dans un délai de cinq ans, à compter du démarrage de la période de transition. Par contre, des pays tels que le Bangladesh, le Cambodge, les Maldives et le Népal pourraient avoir à attendre dix ans pour bénéficier des mêmes niveaux de droits pour des produits qui figurent au nombre de leurs exportations clés, en particulier pour le Bangladesh.

Cette situation est possible en raison d'une exception différente. En principe, le Bangladesh et les autres pays n'auraient pas de raison de s'inquiéter, car il est prévu que tous les PMA bénéficient d'un accès en franchise de droits et sans contingents aux marchés des pays industrialisés dans le cadre d'un accord de Doha. Toutefois, lorsqu'ils ont convenu, lors de la réunion ministérielle de Hongkong, de 2005, d'accorder un accès au marché illimité aux exportations des PMA, les États-Unis et d'autres pays ont insisté pour être en mesure d'exclure jusqu'à trois pour cent des lignes tarifaires.

Les États-Unis pourraient accorder à tous les PMA un accès en franchise de droits et sans contingents pour les sept lignes tarifaires en cause – comme ils pourraient ne pas le faire. Les gouvernements n'ont pas encore eu à indiquer quelles lignes tarifaires ils comptent inscrire dans cette exception de trois pour cent.

Le véritable nœud du problème est l'absence de clarté sur le point de savoir quels produits bénéficieraient d'un accès en franchise de droits et sans contingents, a déclaré un responsable du commerce du Népal, un point de vue

partagé par le Bangladesh et le Cambodge. Se retrouver, en fin de compte, avec un accès plus restreint au marché américain que les non PMA serait une « position très embarrassante, » a déclaré une source.

Ces pays veulent qu'un accord potentiel sur les modalités pour l'AMNA fixe une date butoir rapprochée pour que les gouvernements notifient précisément comment ils comptent mettre en œuvre l'accès en franchise de droits et sans contingents en faveur des PMA : des détails spécifiques sur les produits qui entreront dans les 97 pour cent, et des indications sur la mise en œuvre progressive des trois pour cent restants. Une échéance potentielle serait celle de la présentation par les Membres de leurs projets de listes tarifaires énonçant les engagements de libéralisation par produit, quelques mois après avoir convenu des modalités.

Ils souhaitent également l'assurance, dans l'Accord sur les modalités, que les gouvernements ne concentreront pas l'exception de trois pour cent sur le petit nombre de produits pour lesquels les PMA produisent de manière compétitive. Le Bangladesh a avancé l'idée d'une mesure 'anti-concentration' au titre de laquelle les pays seraient tenus de répartir les trois pour cent de manière égale sur les différents chapitres et sections du système SH utilisé pour classer les marchandises à des fins tarifaires. Ceci refléterait les restrictions sur les flexibilités en faveur des pays en développement, pour lesquelles les États-Unis et l'UE font pression dans les négociations de l'AMNA.

Si les États-Unis sont peu disposés à garantir un accès aux exportations clés, les représentants des PMA asiatiques déclarent qu'ils devraient à tout le moins bénéficier des mêmes abaissements tarifaires rapides que le Pakistan et le Sri Lanka, comme solution de « troisième choix » qui leur permettrait de réduire leurs pertes.

Revenez en 2012 ?

Même si les Membres de l'OMC réussissent à arriver à un accord sur les modalités cette semaine, ceci ne garantirait guère la conclusion rapide du Cycle de Doha. Bien avant qu'ils n'aient même à relever le défi d'arriver à un accord commercial multilatéral approuvé par le Congrès américain, les responsables auraient à convenir de questions épineuses telles que la réforme des règles antidumping, les futures dispositions sur les subventions à la pêche et les offres d'ouverture des marchés dans le commerce des services. Dans une note récente aux délégations, regardant au-delà de l'établissement des modalités pour l'agriculture et l'AMNA, pour planifier des travaux intensifs en septembre, le Président des discussions sur les règles a souligné l'absence de progrès, en particulier sur l'antidumping.

Les gouvernements insistent sur leur attachement à conclure le Cycle en 2008 (comme ils l'ont déjà fait pour 2007, 2006 et même 2004). Ceci serait pratiquement impossible sans un accord sur les modalités avant les vacances d'août à l'OMC.

Au moment où les ministres se préparent à démarrer leurs discussions à Genève, certains ont pris l'initiative peu habituelle de minimiser l'importance de conclure un accord cette semaine. Amorin a déclaré que le Brésil était prêt à attendre quatre ans, afin « d'obtenir un meilleur accord » que celui actuellement sur la table, selon l'Agence France Presse (AFP).

L'AFP a indiqué que la Représentante américaine au commerce extérieur, Susan Schwab, avait également rejeté des suggestions selon lesquelles elle se sentait sous pression pour accepter un compromis, en déclarant : « c'est un cycle qui arrivera à terme lorsqu'il se arrivera à terme. Avec 152 Membres, il n'y a ni bon, ni mauvais moment pour conclure un accord multilatéral. »

La revue *The Economist* a émis un point de vue divergent sur les prochaines discussions, avec un éditorial récent selon lequel, d'ici la fin de la semaine, « le Cycle de Doha de discussions commerciales pourrait soit être prêt à servir, soit alors tomber en décrépitude.

www.ictsd.org

Passerelles, Genève au quotidien est disponible en plusieurs langues. Vous pouvez les consulter sur le site d'ICTSD : www.ictsd.org. Les autres publications mensuelles et hebdomadaires d'ICTSD y sont aussi disponibles.



Les mises à jour de *Passerelles* sont des services quotidiens d'informations initiés par ICTSD dans le cadre de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se déroule à Genève du 21 au 26 Juillet 2008. La publication se focalise sur les nouvelles, les activités et les négociations commerciales, en relations avec les considérations de développement durable. La version en Français est produite par: Trineesh Biswas, Paige McClanahan, El Hadji Diouf et Ricardo Meléndez-Ortiz ; avec le support d'Aminata Sow (Sénégal). Pour de plus amples informations, merci de contacter ICTSD au: 7 ch. de Ballexert, 1219 Geneva, Switzerland; tel: (41-22) 917-8492; fax: 917-8093;